

TEF CARTE DE RÉSIDENT EN FRANCE

Le **TEF Carte de résident** vise à valider un niveau A2 à l'écrit et à l'oral, en vue de l'obtention d'une carte de résident **auprès du gouvernement français**.

Attention, il ne concerne pas les demandes d'émigration vers le Québec ou le Canada.

Notez que vous pouvez également valider votre niveau de français avec un **Diplôme de français professionnel**. Valables à vie, ils sont également reconnus par le **Ministère de l'Intérieur** et seront également un atout sur votre CV.

Quelles sont les épreuves ?

Il regroupe 4 épreuves obligatoires :

- **Compréhension écrite** : 30 min – 13 questions – QCM sur ordinateur
- **Compréhension orale** : 10 min – 17 questions – QCM sur ordinateur
- **Expression écrite** : 20 min – Écrire un texte – sur ordinateur
- **Expression orale** : 10 min – Communiquer à l'oral – en face à face avec un examinateur

Durée totale de l'examen : 1h10

Toutes les épreuves doivent être passées au cours d'une même session.

Si le score obtenu à l'une des épreuves ne vous satisfait pas, vous devrez repasser l'ensemble des épreuves.

Vous pouvez repasser le test autant de fois que souhaité en respectant un délai de carence de 30 jours entre chaque examen.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, contactez notre centre, CONSENSO formation : 03 44 20 32 54 ou par mail contact@consenso-formation.fr

Comment se préparer ?

Contactez-nous au 03 44 20 32 54 ou à contact@consenso-formation.fr

Comment se passe l'examen ?

– test sur ordinateur

– Compréhension écrite

– Compréhension orale

Répondre au fur et à mesure des questions

– Expression écrite

Rédiger directement sur ordinateur

– Expression orale

Epreuve enregistrée

– Fin des épreuves

L'examen est terminé une fois les 4 épreuves passées

Le centre de passation n'est pas habilité à donner des résultats – seule votre attestation de résultats est officielle

Comment obtenir les résultats ?

Les attestations de résultats sont dématérialisées.